

Initiatives ministérielles

d'une décision des peuples du Québec. C'est très clair qu'ils veulent avoir une interprétation souverainiste qui plaira aux gens du Québec.

Mais la vérité est qu'ils évitent toujours la vraie question: la séparation. Ils veulent toujours éviter la vraie définition de leur but qui est la séparation et le fait qu'ils sont des séparatistes. C'est une question très claire. Je ne peux pas comprendre la difficulté à poser la question tout de suite.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je suis content d'avoir un si vaste auditoire en face de moi et d'entendre les députés du Bloc qui sont tous enthousiasmés et prêts à écouter le discours qui les influencera à voter en faveur du projet de loi C-69. Je les vois tous devant moi.

Laissez-moi débiter par le député qui vient de nous parler de l'histoire de la Confédération canadienne et de la représentation à la Chambre des communes en 1867. On n'a pas besoin d'être un très grand historien pour savoir qu'en 1867... Au début, il a parlé de la Confédération, et le député qui connaît son histoire, sait très bien qu'il ne faut pas confondre l'Acte d'Union de 1840 avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Toujours est-il qu'en 1867, lors de la Confédération, il y avait en fait trois participants. Il y avait, bien sûr, 24 sièges réservés à ce qui était jadis le Haut-Canada, 24 au Bas-Canada et 24 aux trois provinces des Maritimes: dix pour le Nouveau-Brunswick, dix pour la Nouvelle-Écosse et quatre pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Bien sûr, l'Île-du-Prince-Édouard a choisi à ce moment-là de ne pas se joindre à la Confédération, elle ne l'a fait que quelques années plus tard. Donc, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse avaient chacun 12 sièges; 12 et 12 font 24, n'est-ce pas? Vingt-quatre au Québec et 24 en Ontario. Pour un député de prétendre que le Québec avait 50 p. 100 des sièges en 1867, c'est l'inverse de la vérité, comme l'avait si bien dit sir Winston Churchill et ses parlementaires.

Voilà la vérité. Et le député d'en face, avec tout le respect que je lui dois, ne sait pas de quoi il parle, 24 de 72. Notre ami le député qui veut quitter la pièce, pour des besoins très urgents, sans doute, sait mieux que ça.

M. Tremblay (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je trouve qu'il y a un peu de laxisme dans la formule négative utilisée pour éviter d'utiliser des mots non parlementaires. Il y a beaucoup de laxisme dans le contenu du discours du député. J'espère qu'il n'y en aura pas autant dans le contenu du vocabulaire.

Le vice-président: J'ai aussi entendu un mot qui me semble être près d'un mot non parlementaire. Je demande à tous les députés de respecter les règles.

M. Boudria: Monsieur le Président, je continue, après cette interruption causée par un certain député du Bloc. Un autre député du Bloc, aujourd'hui, dans un discours, alléguait, et ce n'était toujours pas la réalité—pour ne pas utiliser un autre terme—que c'était la faute de certains fédéralistes à Ottawa, et uniquement de leur faute disait-il, si la Loi sur les mesures de guerre avait été invoquée lors de la crise d'octobre.

• (1715)

J'ai quelques extraits d'une lettre que j'aimerais lire pour relater certains faits: «Dans ces circonstances, au nom du gouvernement du Québec, je vous demande de nous donner des pouvoirs d'urgence aussitôt que possible pour que nous puissions prendre des mesures plus efficaces. Je demande en particulier que ces pouvoirs nous autorisent à arrêter et à détenir des personnes dont le procureur général du Québec a des raisons valables de croire qu'elles veulent renverser le gouvernement en recourant à la violence, des moyens illégaux...», ainsi de suite.

Je lis plus loin: «Le chef de police de Montréal nous a informés que les moyens dont il dispose se révèlent insuffisants et que l'aide de paliers supérieurs de gouvernement est devenue indispensable pour protéger la société.» Etc.

Bien sûr, je lisais une lettre qu'avait fait parvenir le gouvernement du Québec au gouvernement du Canada à la demande du chef de police de Montréal, à l'époque. Je ne suis ici ni pour faire l'éloge ni pour faire le procès de la Loi sur les mesures de guerre mais pour dire aux députés d'en face, lorsqu'ils parlent de la Loi sur les mesures de guerre, qu'ils disent donc tous la vraie histoire et qu'ils n'oublient donc pas la moitié de la vérité, comme ils le font si souvent.

On a entendu un peu plus tôt aujourd'hui, certains parlementaires d'en face dire, qu'ils refusent d'adopter ce projet de loi alors que leur parti était unanime en comité parlementaire à l'appuyer—on s'en souviendra—et qu'ils ont changé d'avis à mi-chemin. Ils ont changé d'avis parce qu'un d'entre eux a cru bon de proposer cette motion pour garantir 25 p. 100 des sièges au Canada, au Québec. Ce sont ces mêmes députés d'en face qui rouspètent, comme le fait un des leurs au moment où je parle, qui oublie sans doute que lui et ses amis lors de l'Accord de Charlottetown qui proposait quelque chose de semblable, et qui ont voté contre.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Cela a été rejeté partout!

M. Boudria: Non cela n'a pas été rejeté partout, je regrette, le député d'en face, mais, par exemple, au Canada français hors Québec, dans ma circonscription, 70 p. 100 des gens avaient voté pour l'accord. Le député d'en face qui prétend que cela a été rejeté partout, ce n'est pas vrai. Bien sûr, l'accord n'a pas été adopté. Mais quand j'entends les députés du Parti réformiste nous dire aujourd'hui qu'ils veulent un Sénat élu et qu'ils l'ont refusé dans l'Accord de Charlottetown, quand j'entends les députés du Bloc nous dire qu'ils veulent avoir 25 p. 100 des sièges et qu'ils l'ont refusé dans l'Accord de Charlottetown, on est en droit de se demander où est la sincérité.

[Traduction]

Certains députés d'en face ont une mémoire sélective. Ils ne se souviennent que de ce qu'ils veulent bien se souvenir.

Pour ma part, je suis en faveur de ce projet de loi. Il n'est pas question de modifier la Constitution. Pas du tout. Le projet de loi ne vise qu'à moderniser nos lois électorales. Faisons-le maintenant, car si nous n'adoptons pas le projet de loi, ces mêmes députés d'en face vont nous accuser de ne pas l'avoir adopté et de ne pas avoir révisé à temps les limites des circonscriptions.